

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de la Petite Enfance Phare-O-Bulles Inc.	Numéro de permis 2023080	Date d'inspection Le 15 juillet 2024	
Nom de l'établissement CPE Phare-O-Bulles 2 inc.		Numéro de téléphone (506) 740-2420	
Adresse 62 rue Queen Edmundston NB E3V 1A1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, de l'accès à l'établissement, du lieu d'exploitation, de l'aire de jeu extérieur (matériels et équipement) ainsi que des compétences et formation. Les enfants de 4 ans sont à l'extérieur lors de ma visite et la collation a été prise à l'extérieur.

original signé par  
Pascale Dumont-Levesque

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 15 juillet 2024

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Karine Albert

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 15 juillet 2024

\_\_\_\_\_  
Date